

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARROYAGE

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 16 Décembre 2022*
* Pour plus d'informations, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Échelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

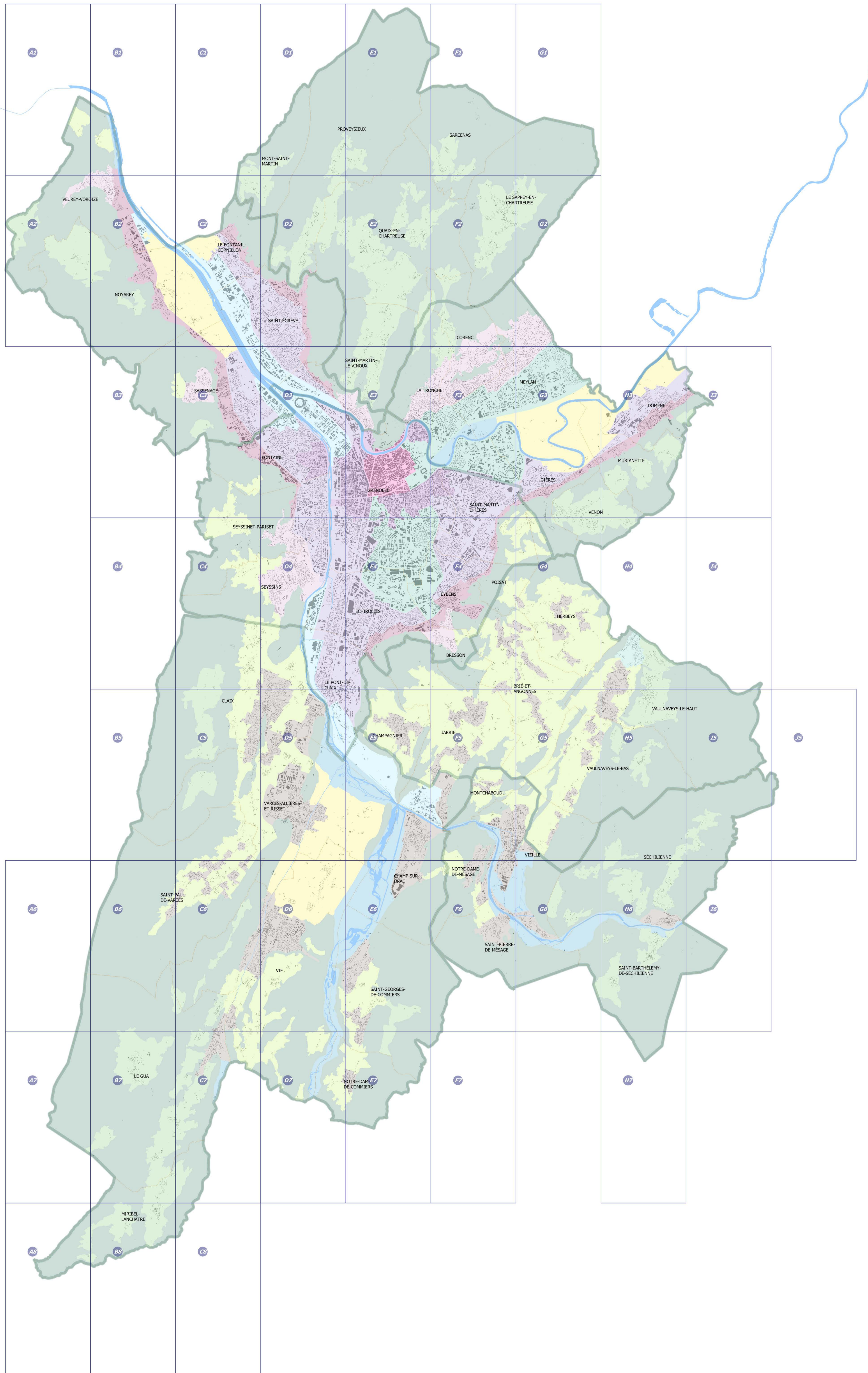
- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°A1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

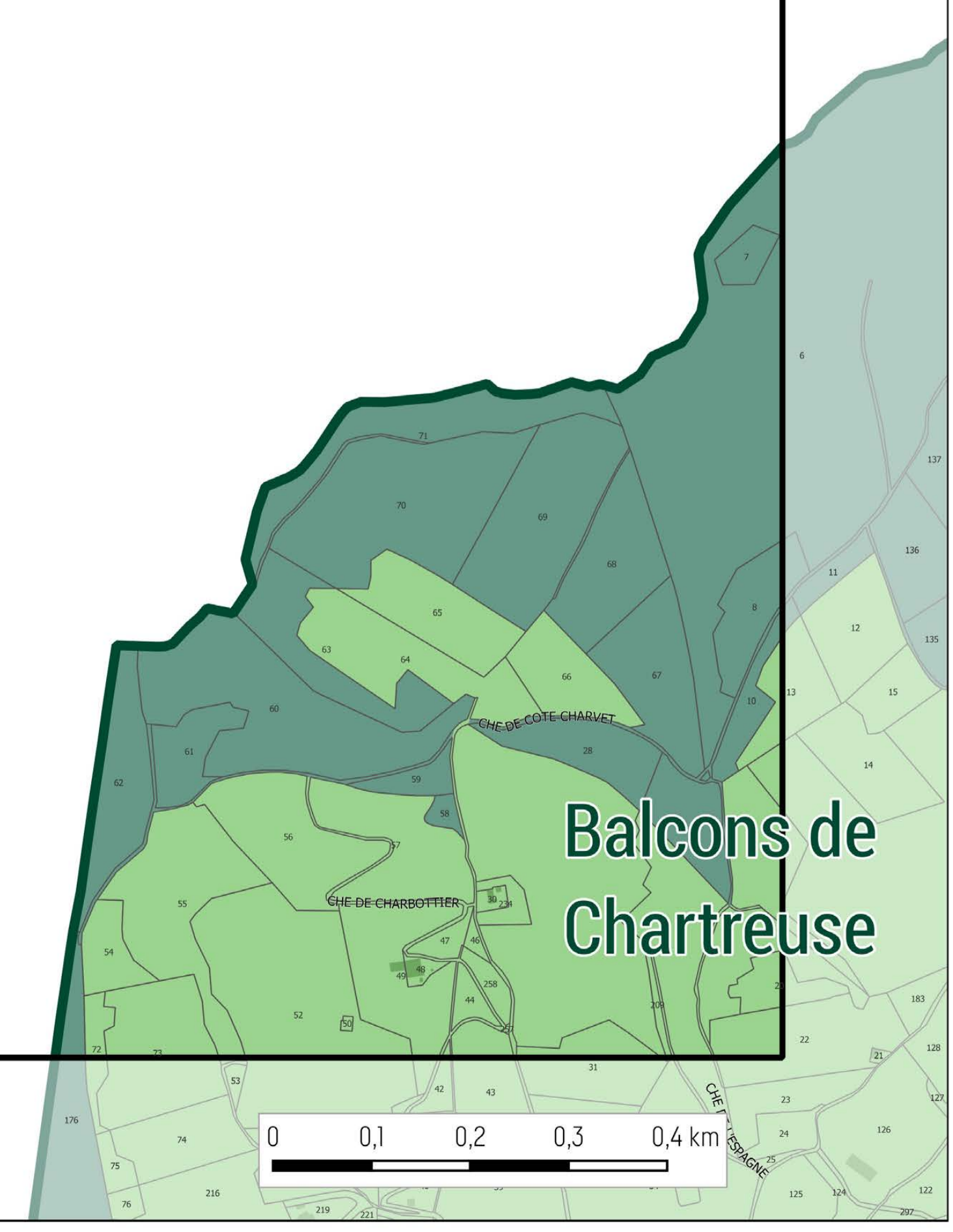
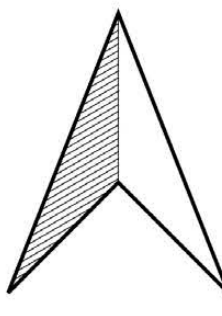
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

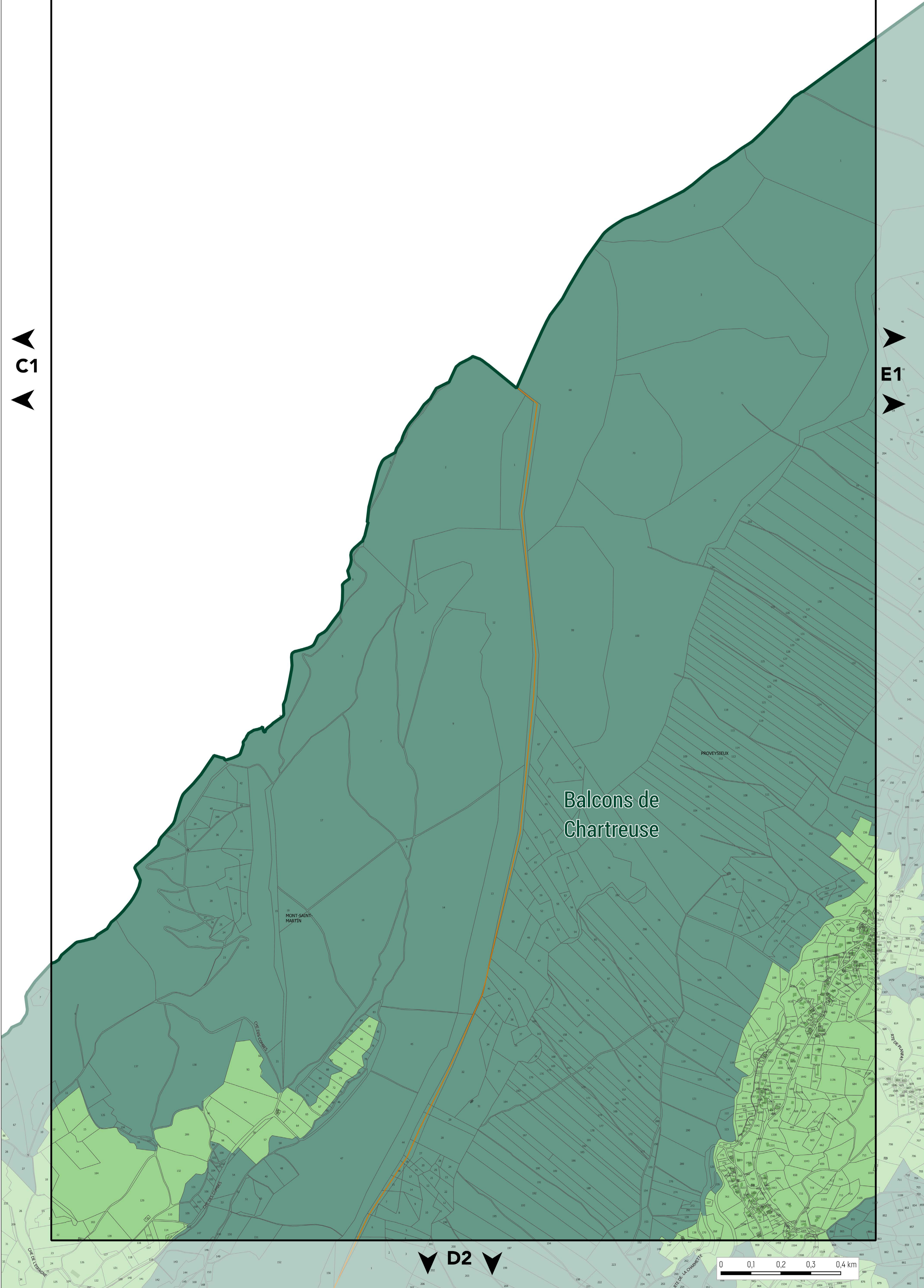
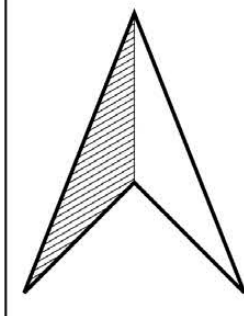
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

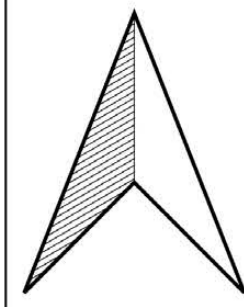
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

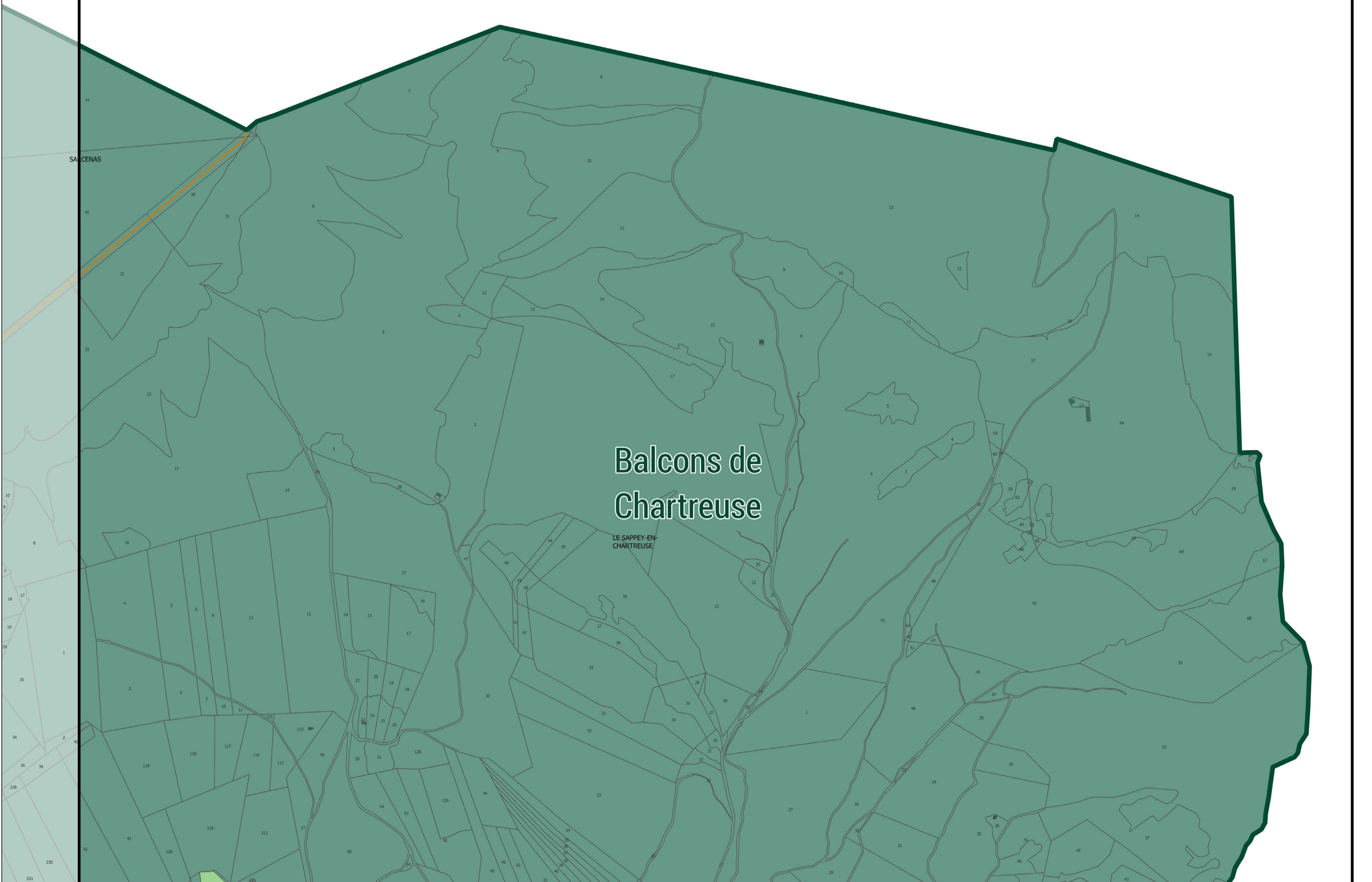
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

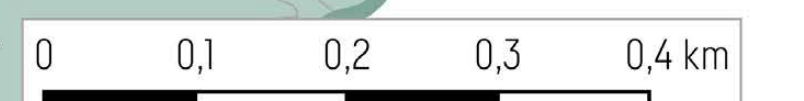
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



F1



G2





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°A2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

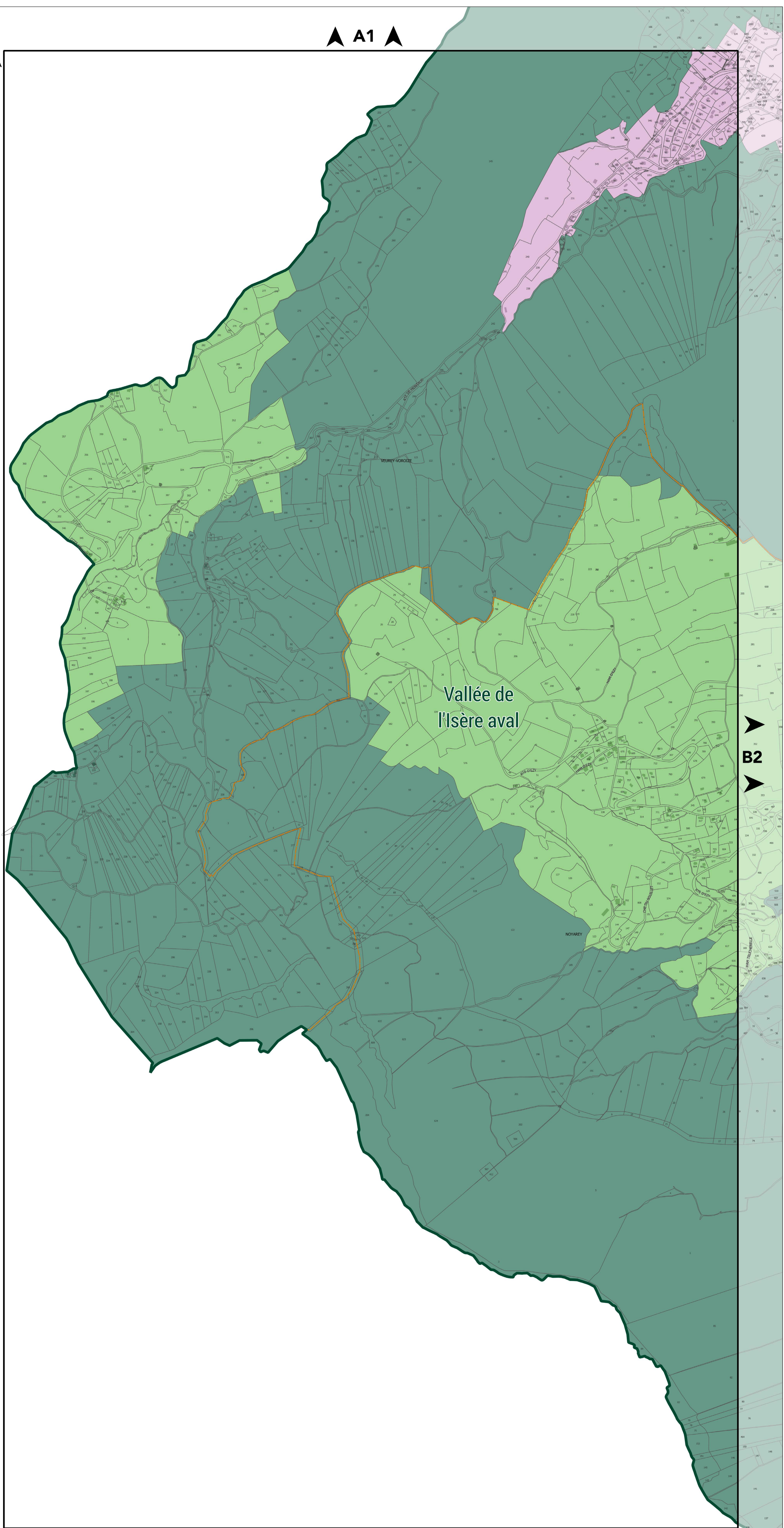
- ☐ Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- ☐ Bourgs, villages et hameaux ruraux
- ☐ Centre ancien de Grenoble
- ☐ Coteaux résidentiels
- ☐ Faubourgs
- ☐ Fond de vallée
- ☐ Fond de vallée d'activité
- ☐ Montagne pastorale
- ☐ Vallées, plateaux et pentes agricoles
- ☐ Piémont urbain
- ☐ Plaine agricole
- ☐ Plaine urbaine
- ☐ Versants boisés
- ☐ Ville parc
- ☐ Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- ☐ COMMUNALE
- ☐ PARCELLE
- ☐ BÂTIMENT
- ☐ COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022*

* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNIALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



B2

C3

B4





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°H3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



G3

I3

Vallée de l'Isère amont

H4





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°13

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

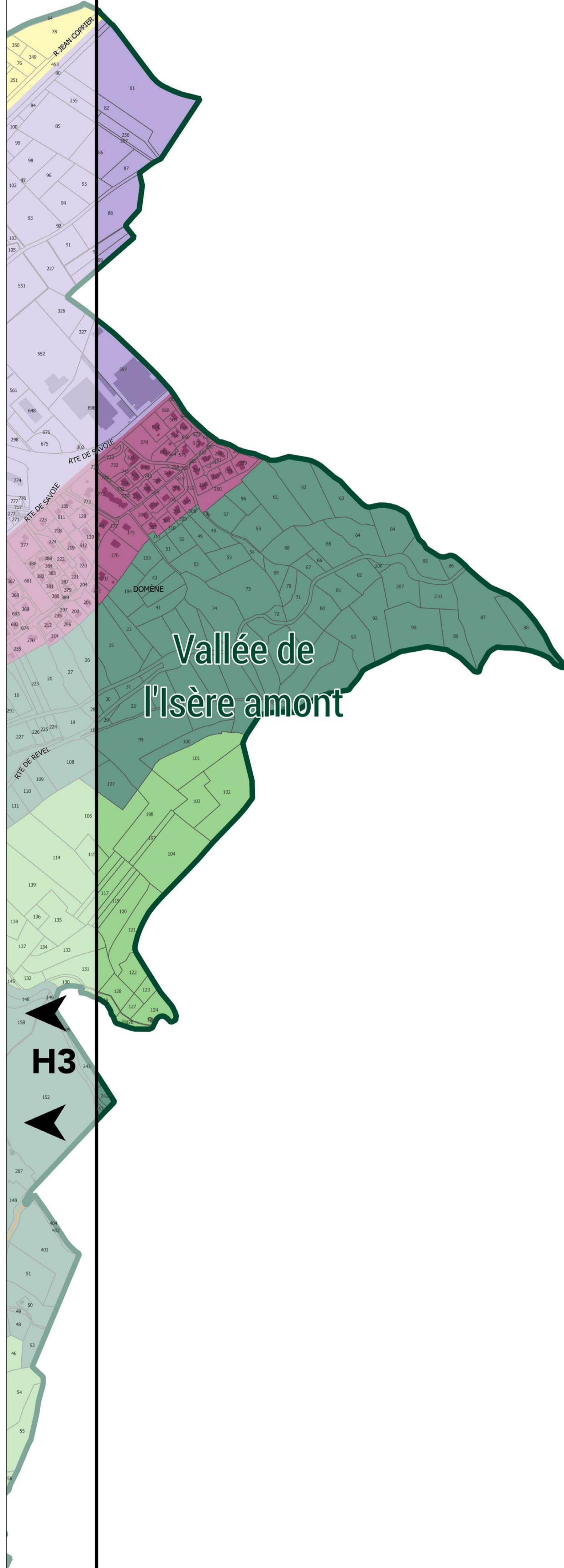
- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

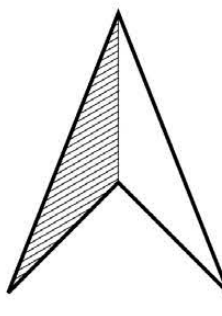
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

B3



Confluences
grenobloises

Vallée du Drac
et rebord du Vercors

B5

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km



PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

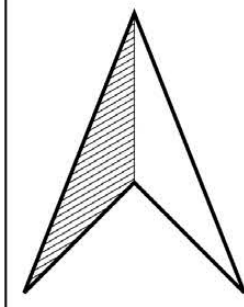
- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNIALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



B4



C3



Confluences
grenobloises

D4



Vallée du Drac
et rebord du Vercors

C5



0 0,1 0,2 0,3 0,4 km



PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNIALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°H4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- ☐ Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- ☐ Bourgs, villages et hameaux ruraux
- ☐ Centre ancien de Grenoble
- ☐ Coteaux résidentiels
- ☐ Faubourgs
- ☐ Fond de vallée
- ☐ Fond de vallée d'activité
- ☐ Montagne pastorale
- ☐ Vallées, plateaux et pentes agricoles
- ☐ Piémont urbain
- ☐ Plaine agricole
- ☐ Plaine urbaine
- ☐ Versants boisés
- ☐ Ville parc
- ☐ Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- ☐ COMMUNALE
- ☐ PARCELLE
- ☐ BÂTIMENT
- ☐ COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°14

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

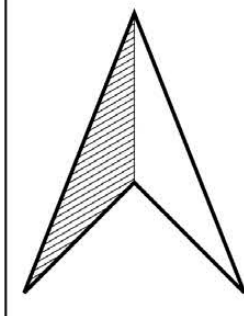
Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

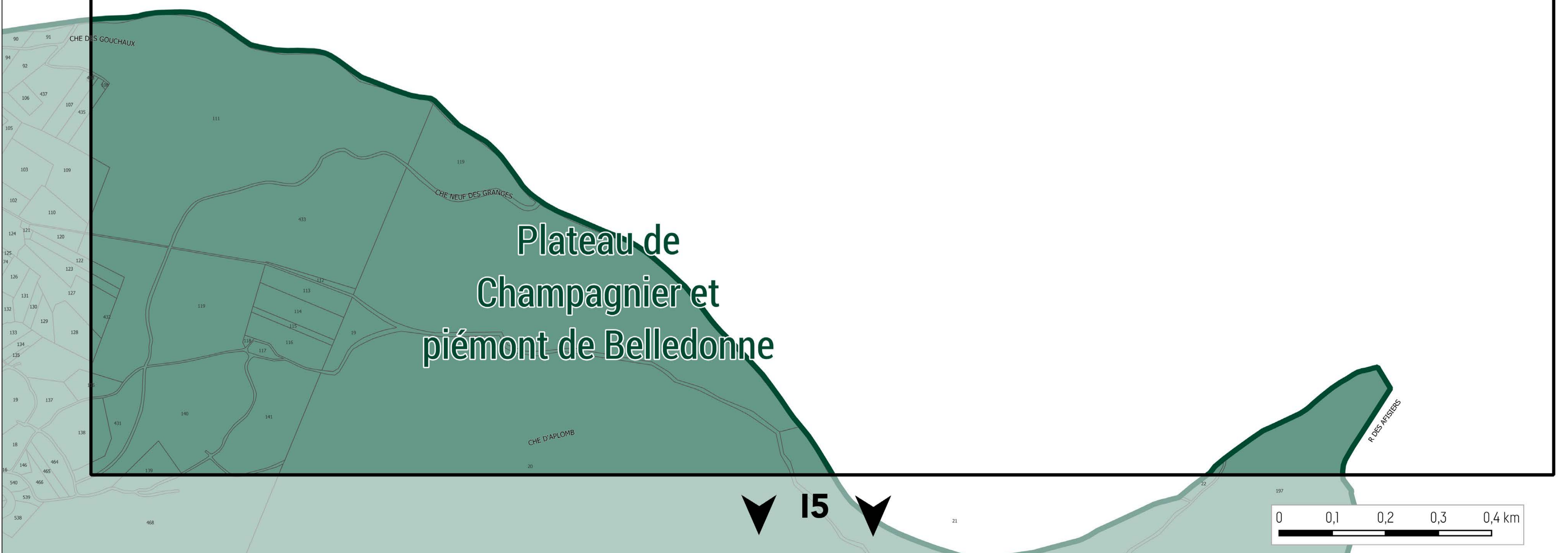
LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



I 3

H 4





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

- ☐ Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- ☐ Bourgs, villages et hameaux ruraux
- ☐ Centre ancien de Grenoble
- ☐ Coteaux résidentiels
- ☐ Faubourgs
- ☐ Fond de vallée
- ☐ Fond de vallée d'activité
- ☐ Montagne pastorale
- ☐ Vallées, plateaux et pentes agricoles
- ☐ Piémont urbain
- ☐ Plaine agricole
- ☐ Plaine urbaine
- ☐ Versants boisés
- ☐ Ville parc
- ☐ Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- ☐ COMMUNALE
- ☐ PARCELLE
- ☐ BÂTIMENT
- ☐ COURS D'EAU

▲ B4 ▲

▶ C5

Vallée du Drac
et rebord du Vercors

▼ B6 ▼

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km



PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNIALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



Confluences
grenobloises

Vallée du Drac
et rebord du Vercors



PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNIALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°H5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°15

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°J5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

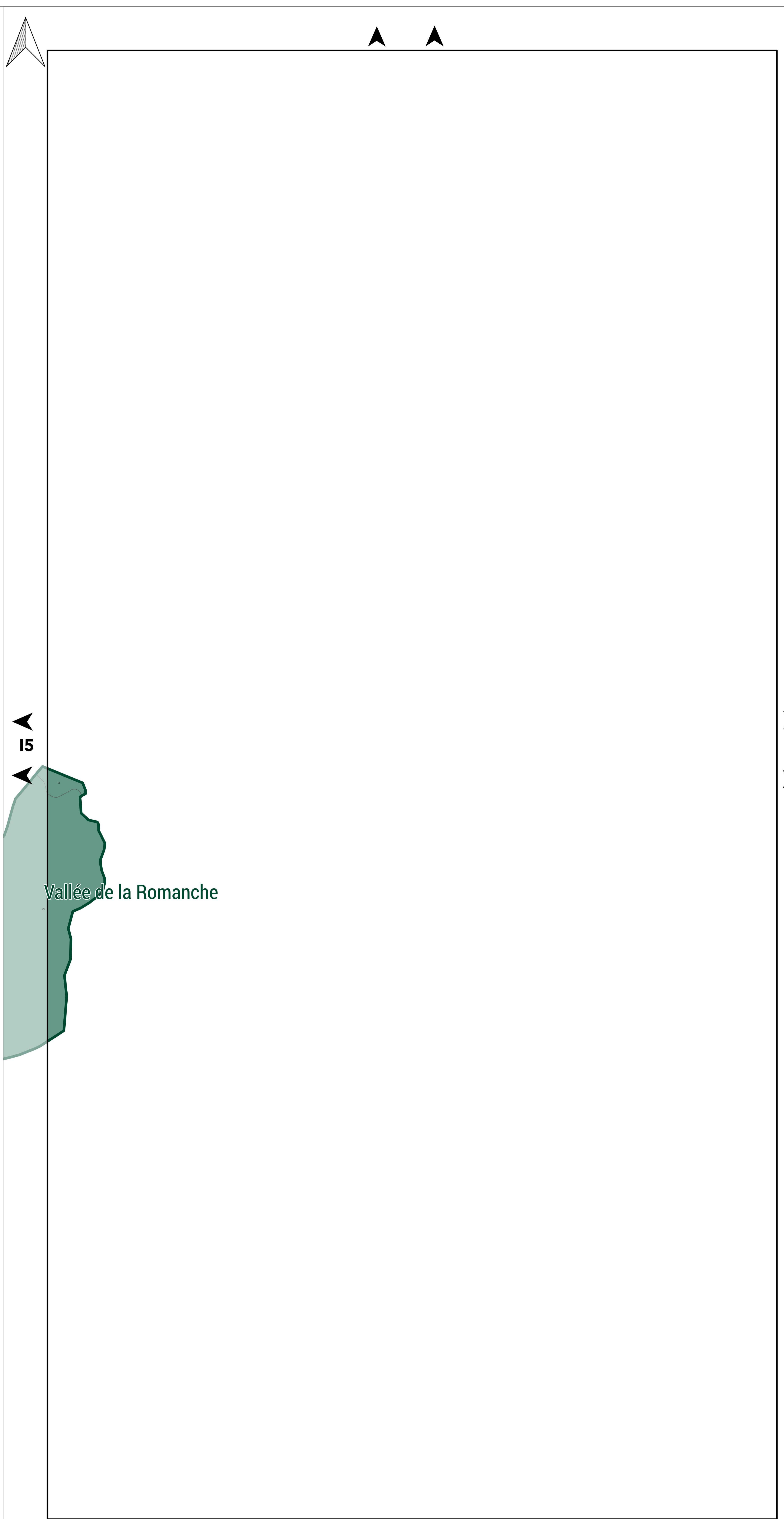
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°A6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

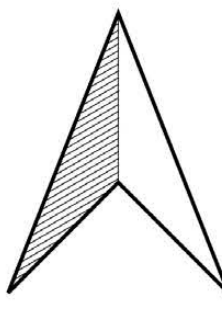
Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



Vallée du Drac
et rebord du Vercors

B6

SAINTE-VALLE-DE-VERCES

LE GUIA





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



Vallée du Drac
et rebord du Vercors



PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



Vallée de la Romanche

Vallée du Drac
et rebord du Vercors



PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNIALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°H6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°16

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

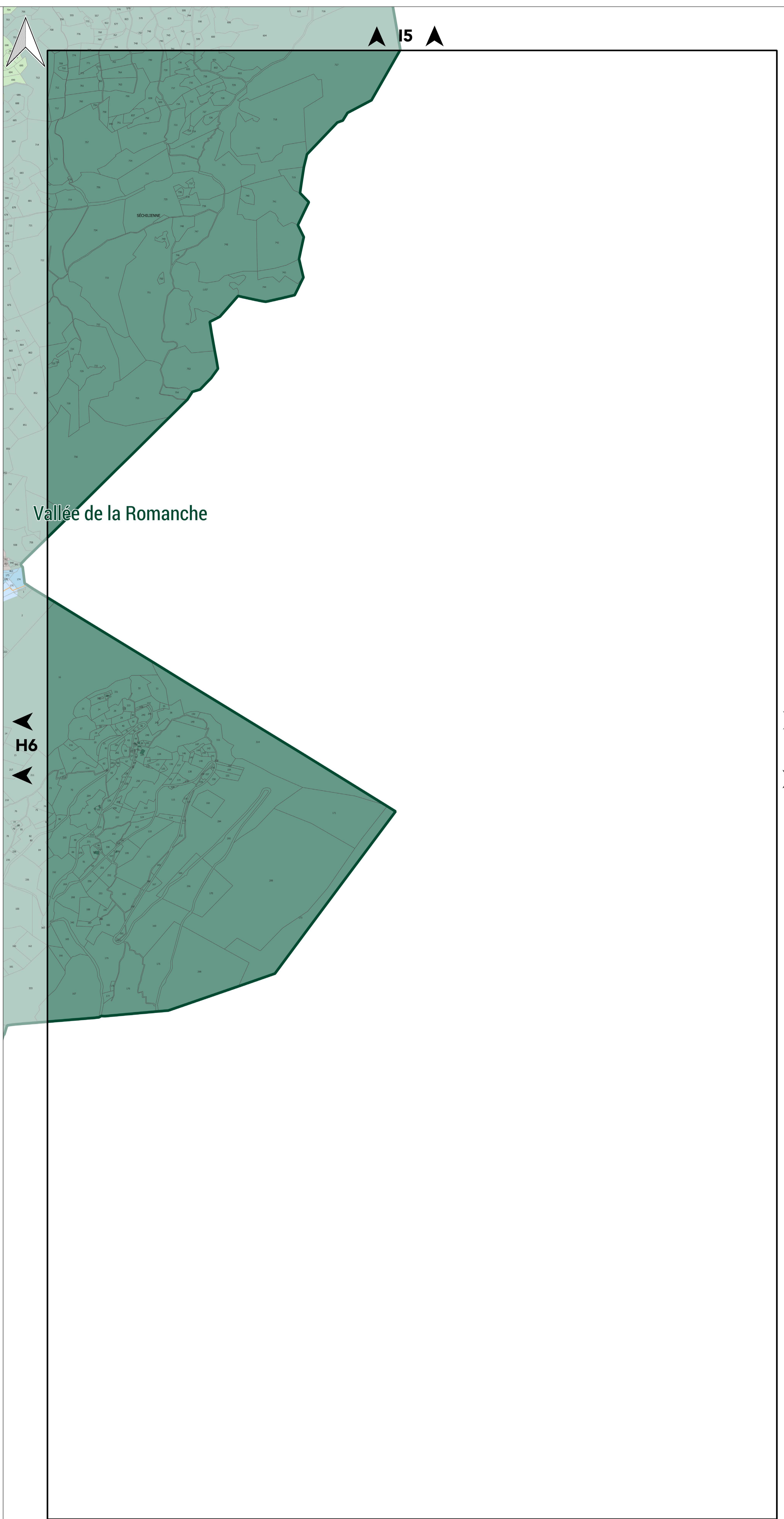
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°A7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

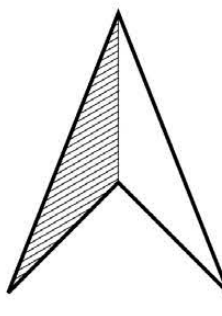
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

▲ A6 ▲



▲ B7 ▲

Vallée du Drac
et rebord du Vercors

▼ A8 ▼





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNIALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 19 Décembre 2022*

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


- Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

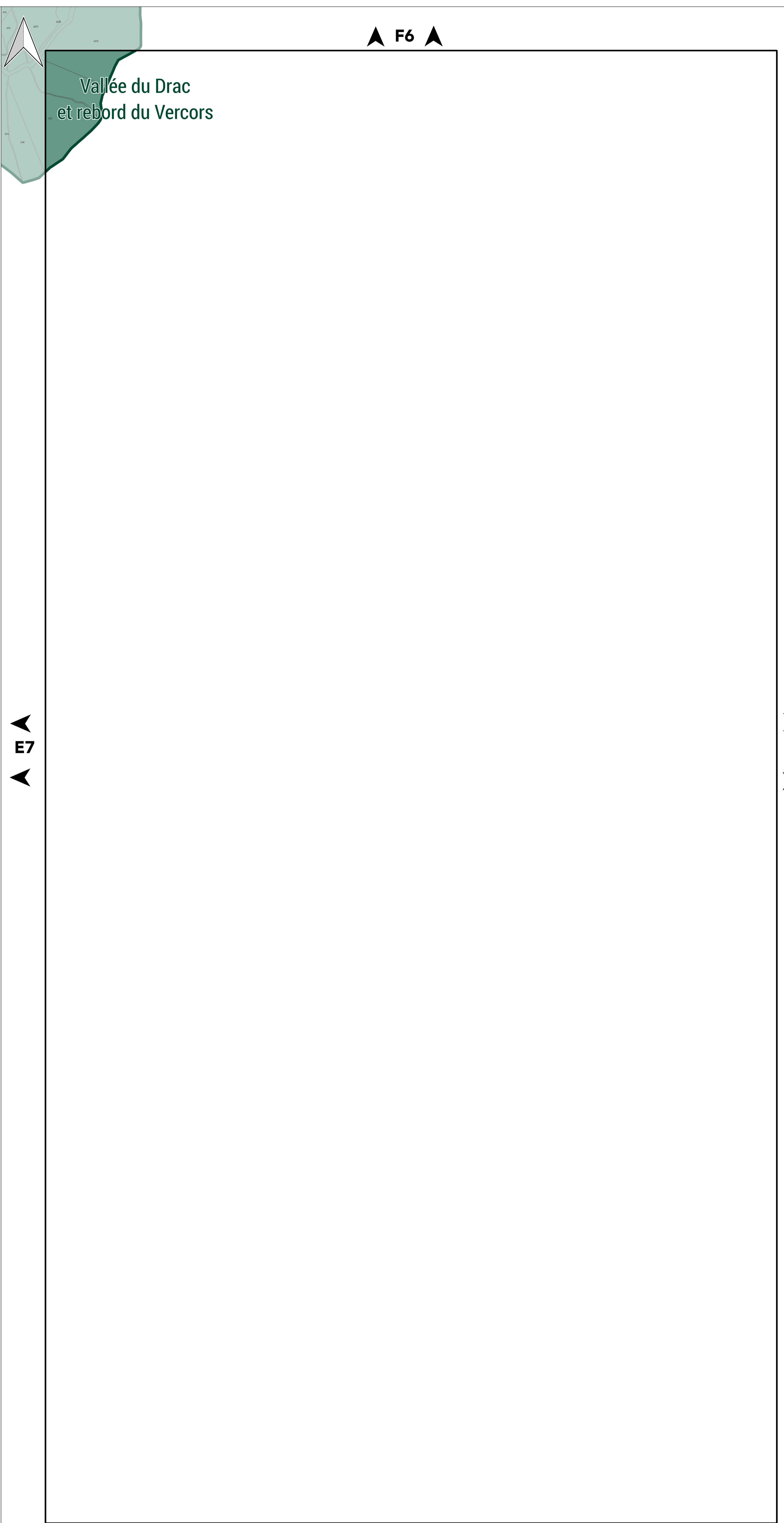
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



F6

E7



PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°H7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

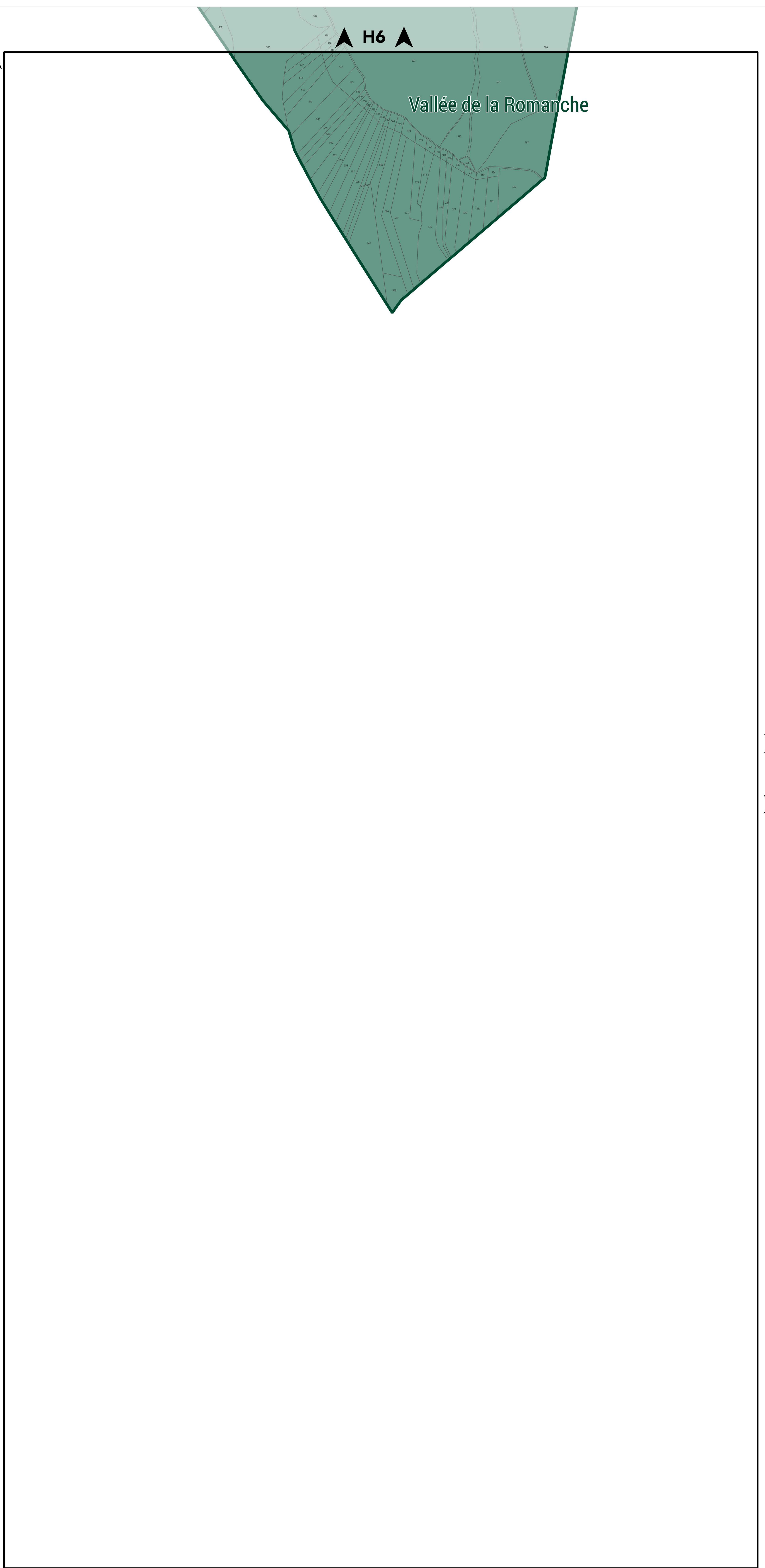
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°A8

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Charteuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

A7

Vallée du Drac
et rebord du Vercors

B8



PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B8

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE


Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



B7

A8

C8

Vallée du Drac
et rebord du Vercors



PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C8

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°1 du 10 Décembre 2022
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



Vallée du Drac
et rebord du Vercors

▲ C7 ▲

▲
B8
▲

